

Aéroport International de Genève

CCLNTA - Commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien

Contribution Boris Calame, membre de la CCLNTA depuis le 1^{er} mars 2002.

Document élaboré en prévision de la 72e séance plénière de la commission, du 20 septembre 2010.

2010 – Année internationale de la Biodiversité

«La biodiversité, c'est la vie» proclame la devise de l'Année internationale de la biodiversité 2010.

Introduction

Depuis octobre 2003¹ et à de multiples reprises, il a été demandé par l'auteur de la présente une évaluation et, dans la mesure du possible, une démarche de certification de l'Aéroport International de Genève, auprès de la Fondation Nature et Economie²

En cette année 2010, déclarée par l'Organisation des Nations Unies « **Année International de la Biodiversité** »³, il semble temps de s'engager dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse d'entretien et d'aménagement du site aéroportuaire qui participe au maintien et au développement de la biodiversité.

De part sa dimension, sa spécificité et son entretien différencié⁴ le site aéroportuaire de Genève est particulièrement intéressant pour assurer **le maintien et le développement de la biodiversité locale**, qu'elle soit de nature floristique ou encore des micro et macrofaunes.

La diversité de ses surfaces (biotopes) permet d'offrir **un très fort potentiel en matière de biodiversité**, ce dans des milieux spécifiques et peu entretenus.

Le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève s'est également engagé dans cette démarche notamment en coéditant, en octobre 2009 avec la Fondation Nature et Economie, une brochure « 15 Entreprises pour la biodiversité à Genève » et en mettant en ligne un site internet spécifique⁵.

La Confédération helvétique est aussi un acteur important qui soutient l'année internationale de la Biodiversité⁶. Selon Willy Geiger, Directeur du l'OFEV, « **Il est grand temps que la diversité biologique soit prise en compte dans les principaux indicateurs économiques**. L'année 2010 offre une occasion unique de poser de nouveaux jalons. C'est à nous de décider combien il y aura de biodiversité sur cette planète à l'avenir. La protection de la diversité biologique est prévue par la Constitution fédérale et par les conventions internationales ».

¹ PV de la Sous-commission « Suivi du SME » du mardi 14 octobre 2003, page 9, point 8.1 et PV de la 41ème séance de la Commission, du 03.11.2003 où « il est précisé [par l'AIG] que le Label Nature et Economie est un fil conducteur qui est reconnu par l'AIG ». A noter à ce sujet l'échange de correspondance entre la Fondation N&E et l'AIG, respectivement les 12.03 et 04.04.2004.

² La Fondation Nature et Economie a été fondée en 1995 dans le cadre de l'année européenne de la nature. Elle a été initiée et est soutenue par la Confédération (OFEV), l'Association suisse de l'industrie des graviers et du béton (ASGB), l'Association Suisse de l'Industrie Gazière (ASIG), puis rejointe par la MIGROS et les Services Industriels de Genève (SIG)

³ L'année internationale de la biodiversité est soutenue par 331 institutions partenaires à travers le monde - <http://www.cbd.int/2010/welcome/>

⁴ Plus de 210 espèces floristiques sont recensées, dont certaines comptent au nombre des espèces rares, voire en voie de disparition. - <http://www.gva.ch/fr/desktopdefault.aspx/tabid-114/>

⁵ <http://www.biodiversite2010ge.ch/>

⁶ <http://www.biodiversitaet2010.ch/fr/> - voir aussi l'édition du journal « environnement 2/2010 – Biodiversité au cœur du vivant » <http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/umwelt/10342/index.html?lang=fr>

Unis en faveur de la biodiversité⁷

Ensemble nous pouvons freiner le recul de la diversité biologique

Se mobiliser en faveur de la biodiversité: La diversité biologique continue d'être menacée. Des espèces animales et végétales sont en voie d'extinction et des milieux naturels sont détruits. Nous pouvons contribuer à renverser cette tendance.

Devant les menaces qui continuent de peser sur la diversité biologique, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 2010 «Année de la Biodiversité».

En collaboration avec différentes organisations dont le WWF Suisse, la Fondation Nature & Economie s'engage en faveur de la biodiversité.

Le prochain site aménagé de manière naturelle pourrait (-il) être celui de l'Aéroport International de Genève ?!

Mise en valeur de la biodiversité sur le site de l'entreprise

Les entreprises qui favorisent la nature sur les surfaces de leurs sites ont la possibilité d'être certifiées. La Fondation Nature & Economie s'est donné pour but de favoriser la biodiversité et d'amener plus de couleurs sur les sites des entreprises. Pour être certifiée, **une entreprise ou un site doit respecter les critères suivants : diminution de l'entretien, abandon de l'utilisation d'engrais et de pesticides. Ces actions permettent aussi de faire des économies.**

Les principes de base du Label de qualité « Nature et Economie »

Les sites d'entreprises aménagés de manière naturelle offrent une meilleure qualité de vie, non seulement pour la faune et la flore, mais aussi pour l'être humain.

Développement naturel - Vivre et laisser vivre

Beaucoup de processus se déroulent spontanément, il suffit de laisser faire la nature: Une prairie fleurie s'installe lorsque l'on tond de manière moins intensive et que l'on ne met pas/plus d'engrais. D'autres doivent être planifiés : l'aménagement d'un étang destiné à retenir l'eau de pluie ou la zone d'accueil d'une entreprise, le remplacement des clôtures par des haies d'arbustes indigènes, la végétalisation des toitures.

Avantages pour tous - Des avantages pour tous

Le fait d'aménager son site de manière naturelle et attractive constitue la meilleure carte de visite pour une entreprise, ce dont profitent tous les collaborateurs. Le fait d'avoir un horizon de verdure améliore l'environnement professionnel et l'efficacité au travail. L'entretien du site revient d'ailleurs meilleur marché que pour un site aménagé de façon conventionnelle.

Etat de situation - Poser de nouveaux jalons

Plus de 18 millions de mètres carrés ont été aménagés de manière naturelle. Près de trois cent entreprises ont déjà reçu la certification Nature & Economie. Chaque mètre carré supplémentaire représente un pas dans la direction de la préservation des espèces, à l'encontre de la banalisation et du « bétonnage » de l'espace urbanisé et vers une meilleure qualité de vie, en harmonie avec la nature.

⁷ Données extraites, organisées et commentées sur la base du site de la Fondation Nature et Economie - <http://www.natureeteconomie.ch/fr/>

Les critères du label N&E

Peuvent être certifiés, les sites d'entreprises (ceux des zones industrielles et commerciales en particulier) qui, par la qualité de leur aménagements proches de l'état naturel, contribuent à la sauvegarde de la biodiversité.

Critères et exigences minimales N&E :

- Les surfaces proches de l'état naturel sont plantées ou semées d'espèces indigènes et adaptées à la station.
- L'usage de biocides (fongicides et insecticides) et d'engrais sur les surfaces naturelles du site est interdit. L'usage d'herbicides est proscrit sur l'entier du site.
- Les prairies naturelles ne seront pas fauchées plus de deux fois par année.
- Les surfaces carrossables sont recouvertes d'un revêtement perméable d'origine régionale sauf pour des raisons de sécurité (p. ex. protection de la nappe phréatique).
- Si possible, l'eau de pluie doit s'infiltrer directement dans les sols, pour autant qu'elle ne soit pas polluée et que le sol s'y prête.
- La planification, la réalisation et l'entretien du terrain sont effectués en suivant les conseils d'un spécialiste.

Recommandations N&E :

- Lors de nouvelles plantations, on préférera des espèces indigènes et adaptées à la station.
- On renoncera d'une manière générale aux biocides et aux engrais. Là où une application ne peut être évitée, on utilisera de préférence des produits biologiques ménageant les auxiliaires.
- Les herbicides sont interdits sur l'ensemble du site.
- Pour la plantation de gazon résistant au piétinement, on préférera des mélanges de graines de provenance indigène et régionale, riches en espèces (gazons fleuris).
- On ne plantera pas d'espèces exotiques (néophytes) invasives telles que l'arbre à papillon (Buddleja) ou le solidage.
- Des aménagements pour la faune sauvage seront créés partout où cela est possible.
- Les produits contenant de la tourbe ne seront pas utilisés.

Membres certifiés N&E à Genève et en Suisse

A Genève, à fin 2009 il y avait 15 entreprises certifiées pour 27 sites et 1'311'406 m² (env. 131 hectares) de surfaces concernées, soit l'équivalent d'environ 2/5 de la surface totale de l'AIG (env. 3'400'000 m², soit 340 hectares, dont environ 200 hectares d'espaces verts et de prairies naturelles).

En Suisse, pas moins de 293 entreprises⁸ qui ont été certifiées, pour plus de 18'799'476 mètres carrés (env. 1'800 hectares). Avec leurs engagements de maintien et un (re-)développement d'aménagements proches de l'état naturel, c'est une qualité et une diversité écologique considérable qui est assurée, voire développée.

⁸ A fin mars 2010, les sites (entreprises, administrations, institutions, OI et ONG) ayant obtenus la certification, se répartissent comme suit (total et mention des certifiés à Genève) :

Gestion des déchets (4) / Banque & Assurances (7) / Construction (4) / Formation et recherche (20) dont à Genève : CERN (2009) ; Ecole Rudolf Steiner (2009) / Industrie chimique (10) dont à Genève : Givaudan (2008) ; Sapro (2009) / Entreprise de services et administration (10) dont à Genève : Commune de Versoix, Domaine Ecogia (2009) ; Ludwig Muller (2009) ; Mandat International (2009) / Energie et alimentation en eau potable (17) dont à Genève : SIG Lignon (2005) ; SIG (2007 - 5 sites) ; SIG Cheneviers (2009) / Espaces de loisirs (2) / Paysagistes (8) dont à Genève : Jacquet (2006) / Santé & Soins (37) dont à Genève : Convive (2006) ; Fondation Aigues-Vertes (2009) / Hôtels & Restaurants (9) / Immobilier (3) / Entreprises industrielles (14) / Gravières (69) dont à Genève : Bardograves (2008) ; Scrasa (2007 - 2 sites) / Station d'épuration (25) dont à Genève : SIG Aire (2009) / Alimentation (11) / Médias (3) / Métallurgie (4) / Installations militaires (14) dont à Genève : Genève (2009 - 5 sites) / Ameublement & Menuiserie (6) / OI (6) dont à Genève : ONU Palais des Nations (2009) / Entreprises de nettoyage & Sanitaires (2) / Télécommunications (4) / Transports (4)

Conclusion et demande

Au vu des contraintes liées à **la certification**, la participation de l'AIG au programme « Nature et Economie » **ne semble pas contradictoire**, notamment en matière de sécurité, d'exploitation et de développement du site aéroportuaire. Le site remplissant, certainement déjà, les conditions requises pour l'obtention de la certification.

En terme de préservation de nos ressources et en matière d'image de l'établissement public autonome qu'est l'AIG, il faut saisir cet événement unique qu'est « 2010 - Année Internationale de la Biodiversité » pour intégrer des actions concrètes en matières de préservation de notre patrimoine génétique. Une telle certification représenterait également **une reconnaissance** des efforts déjà entrepris par l'AIG, en la matière, depuis plusieurs années. Apparemment, il pourrait être le **premier site aéroportuaire de Suisse** à être certifié.

La demande de l'auteur de la présente est que les services compétents de l'AIG étudient, avec la Fondation Nature et Economie, et aboutissent à **une certification du site aéroportuaire dans le courant de 2010, Année Internationale de la Biodiversité.**

Boris Calame, écologue

Membre de la Commission consultative
pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien

Genève, le 20 août 2010